



heures sup et maladie

Par **ZOLI**, le **19/08/2024** à **19:11**

Bonjour,

j'ai un contrat de 186h (152+34HS) dans le transport routier.

Est ce normal ,lorsque je suis malade que la moitié d'un mois, qu'on me déduise en premier toutes les hres sup que j'ai faite et apres les heures normales.

Pour exemple

j'ai été absent du 26 au 31/12/2023

Ils m'ont déduit 32.85 h d'absence pour que j'ai 153.15 payé ce qui correspdait aux heures effectuées. mais les 32.85h ont été déduite au tarif heures sup. car mon salaire habituel est de 152h normal et 34 hs. Pourtant j'ai fait des heures sup semaine 49 : 53h07 de travail semaine 50 46h63. Est ce que dans le transport on calcule les hs à la semaine ou au mois.

merci d'avance pour votre réponse

Alain Naffetat

Par **Marck.ESP**, le **19/08/2024** à **20:32**

Bienvenue sur LegaVox

La déduction des heures supplémentaires pour compenser une absence pour maladie n'est pas conforme aux principes du droit du travail.

Il y a lieu de consulter la convention collective ou les accords de branche éventuellement.

Je vous recommande de vous rapprocher d'un syndicat représentatif ou même de l'inspection du travail.

Par **miyako**, le **29/08/2024** à **13:30**

Bonjour,

.On ne peut donc pas retirer des HSP sur les semaines précédant l'arrêt. .Elles se calculent à la semaine

<https://www.compta-online.com/decompter-les-heures-supplementaires-en-cas-absence-ao1875>

Cordialement